



les couleurs du tri  
SICTOM de la Zone de Dole

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL  
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

**SEANCE du 19 janvier 2022**

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 15

Excusés : 6

Convocation : **12 janvier 2022**

Date affichage : **3 février 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le dix-neuf janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel d'agglomération, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

**Etaient présents** : Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Olivier MEUGIN, Antony BOURCET, Jean THERY, Christian LAGALICE, Michel BENESSIANO, Stéphane CHAMPANHET, Dominique DEWALLY, Alain DEBIOLT, Christophe DUGOIS, Jacques LAGNIEN, Marc SCHMIEDER et Mesdames Pierrette BUSSIERE, Séverine CALINON, Maryline MIRAT,

**Etaient excusés / absents** : Messieurs Philippe DEGAY, Gérôme FASSETNET, Jean-Noël GARNIER, Gilbert LAVRY ; Jean-Claude PICHON, et Madame Cyriel JEANNEAUX.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur LAGALICE Christian.

**Délibération n° 19012022-2bs**

**OBJET : Tableau des effectifs des emplois permanents**

Vu le code général des collectivités territoriales, et en particulier les articles L2313-1 et L2313-3,  
Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 16 septembre 2020, attribuant délégation en matière de personnel au Bureau Syndical,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

**Principe :**

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades, et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service. Il concerne les emplois de fonctionnaires stagiaires et titulaires et les emplois de contractuels de droit public.

Toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée.

Monsieur Jean-Pascal FICHERE, Président, EXPOSE :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 16 septembre 2020, attribuant délégation en matière de personnel au Bureau Syndical, Il appartient à ce dernier de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical d'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents joint à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le

ID : 039-253900633-20220119-19012022\_2BS-DE



Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Bureau Syndical,

- ✓ APPROUVENT le tableau des effectifs des emplois permanents joint à la présente délibération.

Fait à Brevans  
Le 19 janvier 2022

Le Président  
Jean-Pascal FICHERE

A blue circular stamp is positioned to the left of the signature. The stamp contains the text "SICTOM INTERCOMMUNAL de TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS" around the top and "ZONE de DOLE" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross. A blue ink signature, consisting of several overlapping loops, is written over the stamp and extends to the right.

Envoyé en préfecture le 16/02/2022  
Reçu en préfecture le 16/02/2022  
Affiché le   
ID : 039-253900633-20220119-19012022\_2BS-DE



Filière	Grade/Emploi	Catégorie	Temps de travail	Nombre de postes	ETP	Postes pourvus	Postes pourvus par			Postes vacants
							Titulaire	CDI	CDD	
Administrative	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35 heures	1	1	1	1			0
Administrative	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35 heures	1	1	1	1			0
Animation	Adjoint d'animation	C								
Animation	Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	35 heures	3	3	3	1	2		0
Technique	Adjoint technique	C	35 heures	1	1	1	1			0
Technique	Adjoint technique	C	7 heures	2	0,4	0				2
Technique	Adjoint technique	C	35 heures	11	11	11	3	1	7	0
Technique	Adjoint technique	C	28 heures	1	0,8	0				1
Technique	Adjoint technique	C	21 heures	1	0,6	0				1
Technique	Adjoint technique	C	14 heures	2	0,8	0				2
Technique	Adjoint technique	C	32 heures	1	0,91	1			1	0
Technique	Adjoint technique	C	28,75 heures	1	0,82	1			1	0
Technique	Adjoint technique principal 1ère classe	C	35 heures	21	21	19	19			2
Technique	Adjoint technique principal 1ère classe	C	32,67 heures	1	0,93	1	1			0
Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	C	35 heures	16	16	15	4	4	7	1
Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	C	14,5 heures	1	0,41	1	1			0
Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	C	21,75 heures	1	0,62	1			1	0
Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	C	30,5 heures	1	0,87	1			1	0
Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	C	33,58 heures	1	0,96	1	1			0
Technique	Agent de maîtrise	C	35 heures	4	4	4	4			0
Technique	Agent de maîtrise principal	C	35 heures	3	3	3	3			0
Administrative	Attaché	A	35 heures	1	1	1	1			0
Administrative	Attaché principal	A	35 heures	1	1	1	1			0
Administrative	Direction	A	35 heures	1	1	1	1			0
Administrative	Rédacteur	B	35 heures	1	1	1	1			0
Technique	Technicien principal 1ère classe	B	35 heures	1	1	1	1			0
<b>TOTAL</b>				<b>79</b>	<b>74,14</b>	<b>70</b>	<b>45</b>	<b>7</b>	<b>18</b>	<b>9</b>

9 postes vacants dont 8 couverts par des intérimaires (temps de travail partiel) et 1 non pourvu

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le



ID : 039-253900633-20220119-19012022\_2BS-DE